ÉQUIPEMENTS, INSTALLATIONS SPORTIVES

POUR LES COLLEGES

Un 2ème GT constructif, des propositions du SNEP prises en compte. Elles doivent encore être validées par l'Exécutif du Conseil Départemental des Hauts de Seine

Lors de l'audience du 19 novembre 2019, le SNEP-FSU des Hauts de Seine avait obtenu la création d'un groupe de travail (GT) Conseil Départemental / SNEP

La 1ère réunion s'est tenue le 31 mars 2020 (en visioconférence) en présence des responsables du service des constructions scolaires (chef de service et architecte). Le SNEP était représenté par Jocelyn Beurier secrétaire départemental et Patrick Mathieu responsable « Equipements installations sportives ».

Lors de cette séance de travail, le Conseil Départemental a présenté son programme cadre de base dans lequel les salles pour l'EPS sont respectivement un gymnase B (30 X 20) et une salle de 150 m^2.
Dans les cas où les communes se proposent de participer au financement, le gymnase B est remplacé par une grande salle 44 m X 22 m.

Le SNEP a exposé sa conception des équipements sportifs basée sur les exigences fonctionnelles qui se traduisent par les propositions développées dans les 5 référentiels « SNEP ». En partant de la réalité de l'enseignement et des constats des collègues qui montrent que les surfaces proposées sont insuffisantes, les représentants du SNEP ont présentés :

- les grandes salles, du standard optimisé (23,50 m X 44 M) au 48,20 m X 26,30 m (type E) avec des tracés (des terrains en travers) et des aménagements garantissant la multi-activité et la multifonctionnalité (réservations pour les poteaux, matériel réglable).
- les salles spécialisées et semi-spécialisée (de 300 à 400 m^2)
- les espaces complémentaires (rangements pour le matériel, vestiaires, sanitaires, bureau des professeurs...)

Ensuite des échanges plus précis ont eu lieu sur des aspects techniques tout aussi importants (éclairage, traitement de l'air, chauffage). Il avait été convenu de poursuivre le travail

La 2ème réunion a eu lieu le 15 octobre 2020 en visioconférence en présence des responsables des mêmes responsables du département et du SNEP 92 et de deux IA-IPR (Me Tonnelier et M. Goreau). L'objectif étant d'aboutir à des propositions qui seront présentées à la direction générale des services du Conseil Départemental.

Le SNEP a réaffirmé la nécessité de partir de l'analyse des besoins avant d'établir un programme de construction. Les échanges se sont concentrés sur le programme de base du Conseil départemental.
Le SNEP a rappelé la nécessité pour les élèves de pouvoir accéder à un grand gymnase ainsi qu'à des salles semi-spécialisées permettant la mise en activité du maximum d'élèves en même temps. Ce qui leur permet d'avoir un temps de pratique suffisant pour pouvoir accéder aux apprentissages

Ensuite les échanges ont porté sur :

1. la fonctionnalité qui concernent l'aménagement des surfaces (tracés, réservation pour les poteaux), la modularité (possibilité de transformer l'espace), les dimensions adaptées, l'aménagement matériel ;
2. la sécurité dans la pratique, qualité des sols, espaces de pratique et dégagement suffisant ;
3. les espaces de rangement pour le matériel et pour l'entretien ;
4. les vestiaires et des sanitaires en nombre suffisant (aspect hygiène et santé), du local professeur ;
5. l'agencement des différents espaces permettant une surveillance et un accès selon le processus « pieds sales, pieds propres ».

La convergence des points de vue sur la majorité de ces aspects entre les IA-IPR et le SNEP et les arguments développés ont conduit l'architecte du CD92 à proposer la construction (lorsqu'une commune participe au financement) **d'une grande salle de 44 m X 24 m et d'une salle semi-spécialisée de 250 m^2**

Ces propositions vont être soumises aux élus et à la Direction Générale du département. Sous réserve des décisions définitives, les projets de construction pour les collèges CN Ledoux au Plessis Robinson et P. Brossolette à Chatenay Malabry devraient pouvoir bénéficier de ces avancées.

Jocelyn Beurier, Patrick Mathieu